

Comités permanents de la Chambre des
communes

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Débutant le 16 octobre 2007

Interventions de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,
Ève-Mary Thאי Thi Lac

Comité permanent des finances, témoignages, 7 décembre 2007

Mme Ève-Mary Thai Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

J'ai trois questions à poser, et elles s'adressent toutes à Mme Asselin.

Pour aider les femmes sur le plan de l'accessibilité, le Bloc québécois avait déposé un projet de loi visant à assouplir les règles d'accessibilité de la Loi sur l'assurance-emploi et visant également à créer une caisse de l'assurance-emploi. Présentement, nous attendons la sanction royale pour ce projet de loi. Ce sont les travailleurs et les employeurs qui paient ces sommes.

En ce qui a trait au Supplément de revenu garanti, je voulais entendre vos commentaires, parce que ce sont souvent les femmes qui reçoivent le SRG. Il faut avoir des revenus modestes pour y avoir accès.

Enfin, les causes dont s'occupait le Programme de contestation judiciaire étaient souvent des causes individuelles devenues des causes collectives.

Je voulais entendre rapidement vos commentaires sur ces trois points.

Mme Michèle Asselin (présidente, Fédération des femmes du Québec):

L'assurance-emploi est un programme important. Il est très important de le revoir pour en améliorer l'accessibilité et, aussi, protéger sa caisse. En fait, on y contribue, et ce programme devrait soutenir l'ensemble des travailleuses et des travailleurs qui y contribuent.

Je suis allée aux Îles-de-la-Madeleine, il y a quelques semaines. Les femmes qui y résident m'ont fait voir un autre effet pervers. Par exemple, il y a là-bas beaucoup de travailleurs saisonniers. Si une femme ne peut bien planifier sa grossesse en fonction du travail saisonnier, si elle n'est pas embauchée parce que sa grossesse est trop avancée au moment où le travail saisonnier commence. Elle est hors du marché de l'emploi pendant au moins un an et demi et n'a donc plus accès aux prestations d'assurance parentale. Il y a vraiment un gros problème.

Il faudrait s'asseoir, revoir ce programme et protéger cette caisse, qui devrait appartenir aux travailleuses et aux travailleurs. Le Supplément de revenu garanti fait partie des mesures qui nous permettent de dormir sur nos deux oreilles, au Canada et au Québec. Ainsi, on s'assure qu'il n'y a pas de personnes âgées qui crèvent de faim. Je pense qu'on rejoint KAIROS sur ce sujet.

La lutte contre la pauvreté devrait être une priorité. Il est inadmissible que ces programmes soient si complexes que des personnes, majoritairement des

femmes, n'y aient pas accès. Si je dois de l'argent parce que je me suis trompée lors de ma déclaration d'impôt, on va me réclamer cet argent. Cela devrait être la même chose quand l'État n'a pas pu permettre l'accès à l'information à des personnes qui sont souvent démunies. On devrait faire l'impossible pour s'assurer que chaque femme et chaque homme âgé qui a droit à ce supplément le reçoive. Cela devrait être une priorité.

(1540)

Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Êtes-vous en faveur de la pleine rétroactivité?

Mme Michèle Asselin (présidente, Fédération des femmes du Québec):

Tout à fait, évidemment.

Le Programme de contestation judiciaire a permis au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de faire en sorte que le dossier des femmes, des plaignantes, ne soit plus public, ce qui signifie protéger leur témoignage et, aussi, le favoriser. C'est un des exemples de la nécessité... Dans une société démocratique, les groupes qui défendent les droits des femmes n'ont pas accès à un système juridique, parce qu'il faut avoir un financement important pour pouvoir s'y adresser.